



**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU JURA  
COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

Délibération n° 2022-41

En exercice 18

Présents 13

Votants 14

Date de la Convocation

31/10/2022

Date de l'affichage

31/10/2022

Objet de la délibération

Adhésion du SIVOS de  
Sellières au SICOPAL

Séance du 8 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux,  
et le huit novembre,  
à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Roland JACQUARD,  
Jacques BONNIER, Marion ATRON, Sébastien BLANCHON, Sophie  
DEMAREST, Pierre ECOCHARD, Thomas GAND, Nelly GUICHARD, Anthony  
LAINE, Claudine MARCHAND, Jean-Louis ROCHET.

Absents : François-Damien GROS, Christopher HAUBRUGE, Valérie JUNG,  
Isabelle PACOU, Irène ROUCHE (pouvoir à B. MONNET).

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Madame la Maire expose que le SIVOS de Sellières, par délibération en date du 18 mai 2022 a demandé l'adhésion au SICOPAL.

Par délibération en date du 11 octobre 2022, le SICOPAL a accepté à l'unanimité la demande d'adhésion du SIVOS de Sellières.

En tant que membre du SICOPAL, la commune doit se prononcer sur l'admission de ce nouveau membre.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DONNE** un avis favorable à l'adhésion du SIVOS de Sellières au SICOPAL.

Fait et délibéré  
A VAL-SONNETTE, le 8 novembre 2022  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
La Maire, MONNET Brigitte

